



RAPPORT D'ACTIVITÉS



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2021 s'est déroulée dans la continuité de l'année 2020, toujours marquée par les restrictions d'exercice de nos missions.

Cependant, les nouvelles équipes municipales ont poursuivi des réflexions nombreuses dans le cadre notamment des divers plans de relance de l'économie, mobilisant encore davantage notre équipe, avec plus de 35 % de sollicitations supplémentaires par rapport à l'an passé.

Les sujets traités sont de plus en plus transversaux, sur des temps longs, obligeant la structure à concentrer plus de 50 % du volume horaire des conseillers sur cette mission.

L'activité de conseil aux particuliers et professionnels s'est maintenue et nos interventions ont été organisées différemment afin de mobiliser davantage de temps d'accompagnement auprès des collectivités.

Après presque deux ans de contraintes fortes, nous avons pu reprendre l'organisation à l'automne de nouveaux temps de sensibilisation pour les élus, et les projets en milieu scolaire ont été très nombreux après le report des actions des années précédentes. Nous espérons que cette dynamique va perdurer en 2022 afin de retrouver un équilibre entre les missions de conseil, d'information et de sensibilisations.

Gérard ANDRÉ

Président du CAUE de l'Yonne

Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin



SOMMAIRE

6 LE CAUE DE L'YONNE

Les missions

La vie de l'association / le conseil d'administration

L'équipe

Le financement du CAUE

16 ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'offre de services du CAUE

Quelques projets accompagnés sur le territoire

Les journées techniques de formation des élus, techniciens et professionnels

30 CONSEILS ET ACTIONS POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Un service de conseil architectural

Quelques conseils et types d'accompagnement

Un programme d'actions et de rendez-vous pour tous les publics

40 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Des formats de découverte et d'expérimentation pour le jeune public

44 RESSOURCES

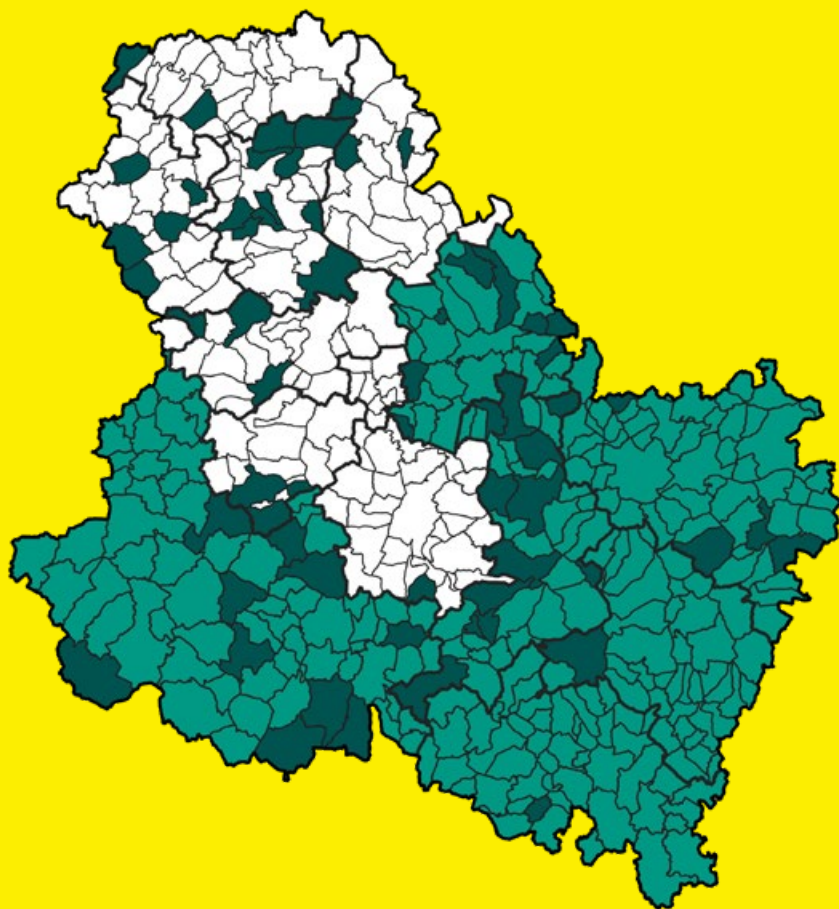
Les publications et le fonds documentaire

L'Observatoire national des CAUE


Les outils de communication

La revue de presse

49 ADHÉSION 2022



**CARTE DES ADHÉRENTS
AU CAUE EN 2021**

 Communautés de communes
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

 Communes adhérentes individuellement

LE CAUE DE L'YONNE

« Institués par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour objet de promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

LES MISSIONS

Les CAUE développent des missions de service public à travers le conseil, la formation, la sensibilisation et l'information. Dans le cadre de la décentralisation, les CAUE jouent un rôle irremplaçable de conseils indépendants hors secteur marchand, et s'attachent à rassembler tous les partenaires autour des exigences de qualité du cadre de vie et de dynamique du développement local.

4 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les CAUE s'engagent à fonder leurs actions sur :

- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers ;
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches ;
- l'approche, l'analyse et le traitement transversal des problématiques ;
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

L'ASSOCIATION

Le CAUE de l'Yonne est une association départementale loi 1901 créée à l'initiative du Conseil général en juillet 2010. Son statut en fait un organisme privé autonome, financé par une part de la Taxe d'Aménagement, par les cotisations des adhérents, ainsi que par des contributions diverses, publiques ou privées.

UN MOUVEMENT, UNE CHARTE

Avec 93 CAUE départementaux, et plus de 1 000 salariés, les CAUE affichent une forte présence sur les territoires.

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les différents CAUE. L'appartenance à un réseau fédératif national leur permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de leur département et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.



Fédération Nationale des CAUE
5 rue de Charonne 75011 PARIS
www.fncaue.fr

Une Union Régionale des CAUE anime le réseau de Bourgogne-Franche-Comté. Elle a notamment pour objet l'harmonisation et la valorisation de l'action régionale, la formation des personnels et la représentation des CAUE auprès des instances régionales.



Union Régionale des CAUE de
Bourgogne-Franche-Comté
1 rue de Soissons 21000 DIJON

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Être adhérent au CAUE, c'est :

- avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages ;
- participer aux débats sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants ;
- concevoir des solidarités entre les collectivités, et la complémentarité entre la ville et la campagne ;
- manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et développement durable ;
- se savoir acteur de la ville et de l'espace.

69 adhérents en 2021 ont souhaité soutenir l'activité du CAUE et profiter pleinement de ses services

311 communes de l'Yonne sont représentées

Sont adhérents :

la communauté de communes Chablis Villages et terroirs (regroupant 36 communes)

la communauté de communes de Puisaye-Forterre (regroupant 63 communes dans l'Yonne),

la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne (regroupant 52 communes),

la communauté de communes Serein et Armance (regroupant 29 communes)

le PETR du Grand Avallonnais (regroupant 87 communes)

60 communes individuellement

4 particuliers et professionnels

L'Assemblée Générale a eu lieu le 1^{er} juin 2021 en visioconférence

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2021 (les 2 mars, 8 juin et 8 octobre).

Les activités du CAUE, les orientations et le budget y sont débattus.

Le bulletin d'adhésion 2022 est disponible en fin de document.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,
Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère départementale du canton de Saint-Florentin,

Jérôme DELAVault, conseiller départemental du canton de Briennon-sur-Armançon,

Isabelle FROMENT-MEURICE, conseillère départementale du canton de Cœur de Puisaye,

Colette LERMAN, conseillère départementale du canton de Joux-la-Ville,

Catherine TRONEL, conseillère départementale du canton du Tonnerrois,

4 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Vincent AUBER, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne,

Jean-François BRIAND, Architecte des bâtiments de France,

Didier ROUSSEL, Directeur départemental des territoires de l'Yonne,

Manuella INES, Directrice départementale des territoires adjointe de l'Yonne,

4 REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS, DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

Nicolas BONNET, Compagnon Tailleur de Pierre,

Benoît BAZEROLLES, Architecte,

Bernard COLLETTE, Inspecteur général des monuments historiques,

Thierry LE RU, Architecte-urbaniste,

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Isabelle FROMENT-MEURICE, Présidente de l'Association départementale du tourisme de l'Yonne, Conseillère départementale du canton de Coeur de Puisaye,

Bernd HOGE, Architecte associé, cabinet HVR,

Didier GANIER, Directeur de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne,

Gilles PROU, Paysagiste,

Bernard TOULLIER, Compagnon charpentier,

Johan BLCEM, Maire de Saligny,

2 PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

Agnès BLANCARD, Représentante de l'association Maisons paysannes de France,

Jean RAVISÉ, Président de la Société d'Horticulture de l'Yonne.

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Florence DECK, assistante et documentaliste

L'ÉQUIPE

LE PRÉSIDENT

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,

L'ÉQUIPE PERMANENTE

(6 personnes et 5,2 équivalent temps plein)

Philippe BODO, directeur, architecte-conseiller

Florence DECK, assistante et documentaliste

Martin LAROUSSE, architecte-conseiller

Karen CHEVALLIER, architecte-conseillère

Maryline TAGLIABUE, chargée de mission culture & paysages, ingénieure-paysagiste

Louise LEGEARD, architecte-conseillère

5 stagiaires ont partagé la vie du CAUE de quelques jours à quelques semaines :

Angie MOCQUERY, collègue de Puisaye - site Colette, Saint-Sauveur-en-Puisaye, du 11 au 15 janvier

Élisa PILLUT-MOHAMEDI, collègue Albert-Camus, Auxerre, du 18 au 22 janvier

Anthony MOTHÉRÉ, Université Bourgogne, Dijon, du 25 janvier au 16 juillet

Cléa DE PRETTO, collègue Denfert-Rochereau, Auxerre, du 22 au 26 novembre

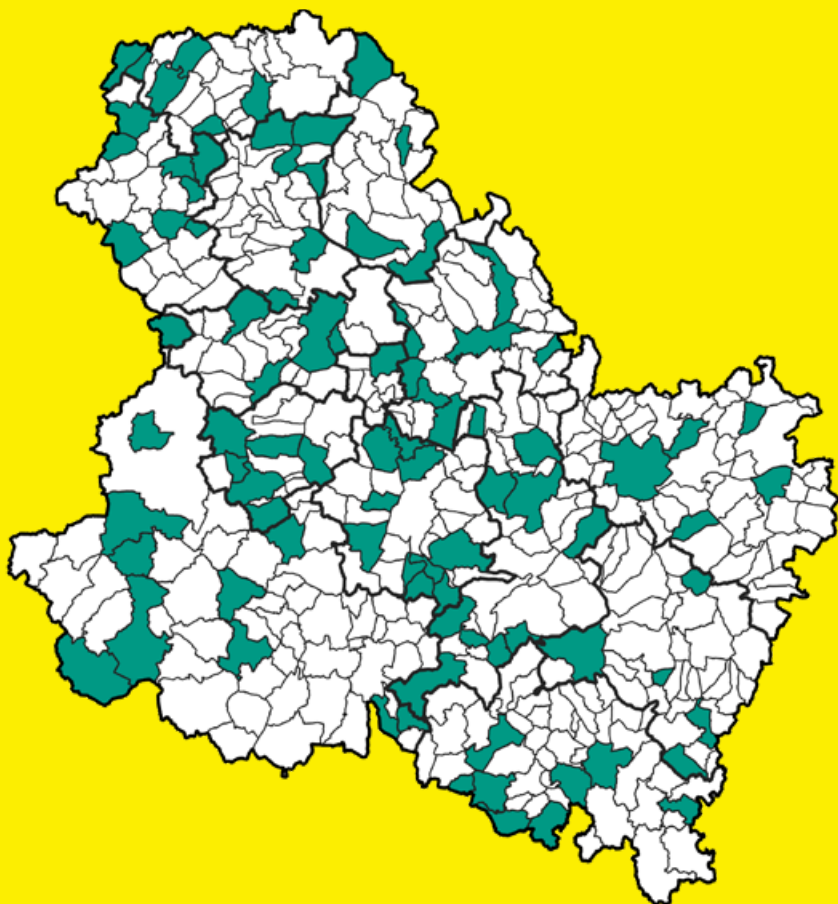
Élie HÉRAUD, collègue Paul-Bert, Auxerre, du 29 novembre au 3 décembre

FINANCEMENT DU CAUE

Le financement des CAUE est assuré en grande majorité par la part départementale de la taxe d'aménagement (TA), qui finance également la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La ressource issue de la fiscalité n'a pas le caractère d'une subvention, mais d'un produit fiscalisé. Des subventions provenant de collectivités publiques, des cotisations des adhérents, des contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités ou les partenaires publics ou privés peuvent également compléter les budgets des CAUE.

Comptes de résultats 2021 prévisionnels

Taxe Aménagement	325 000 €
Adhésions	25 000 €
Divers (reprises, transferts, profits différés)	200 €
Subvention	36 733 €
Total des produits d'exploitation	386 933 €
Annuités emprunt	600 €
Charges courantes	18 180 €
Location immobilière	19 140 €
Assurances	2 250 €
Documentation	500 €
Formation, colloques, séminaires	1 000 €
Honoraires et études	16 660 €
Catalogues, impressions externes	5 980 €
Voyages, déplacements	23 006 €
Réception	3 500 €
Cotisations fédérales et URCAUE	6 652 €
salaires, taxes et cotisations	275 676 €
dotations amortissements et divers	9 000 €
Total des charges d'exploitation	382 145 €
Résultat net	4 788 €



**CARTE DES COLLECTIVITÉS QUI ONT BÉNÉFICIÉ
D'UN CONSEIL DU CAUE EN 2021**



Communes concernées

L'ACCOMPA- GNEMENT DES COLLECTIVITÉS

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

L'OFFRE DE SERVICES DU CAUE

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS DE L'YONNE

La mission de conseil aux collectivités du CAUE :

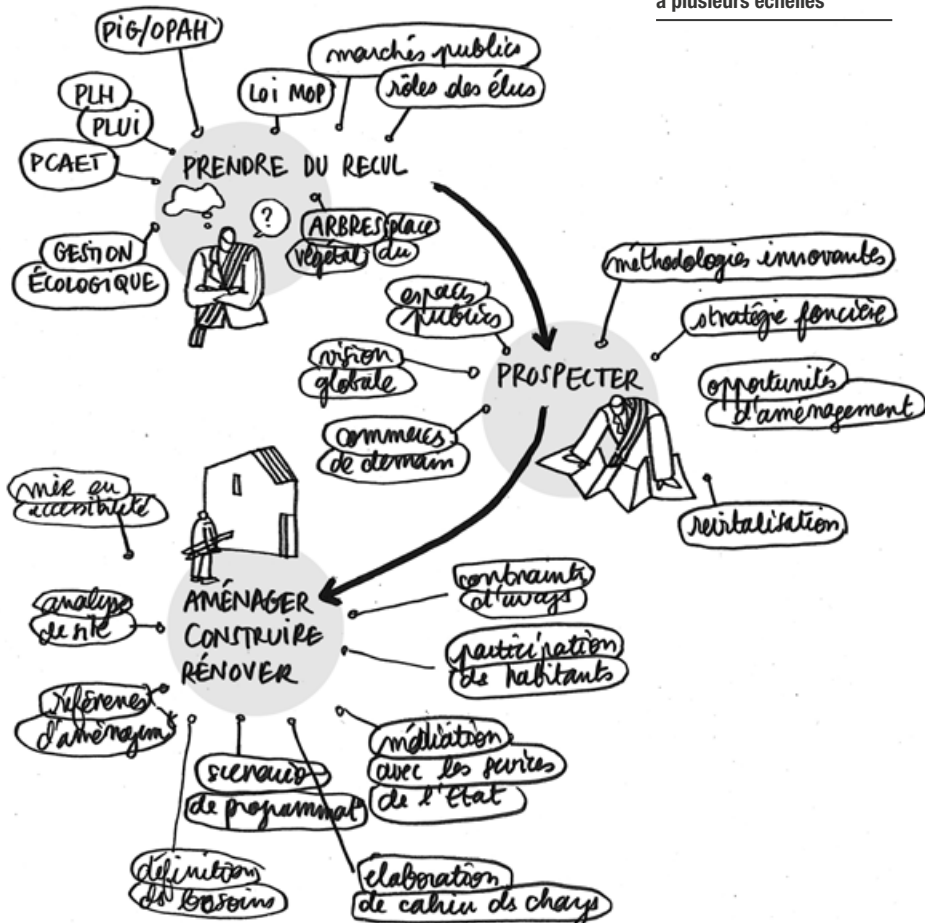
- couvre les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,
- concerne autant des projets de réalisations concrètes (équipements et espaces publics, opérations d'aménagement...) que la mise en place de documents de cadrage à des échelles intra-communales, communales ou intercommunales,
- s'exerce en partenariat avec les différents acteurs et financeurs (chambres consulaires, collectivités, État...),
- fait appel à toutes les compétences professionnelles de l'équipe du CAUE, ainsi qu'à son centre de ressources documentaires,
- reste dans le domaine du conseil, n'est ni assistance à maîtrise d'ouvrage, ni maîtrise d'œuvre.

Le CAUE peut intervenir pour :

- un conseil ponctuel,
- une aide méthodologique et technique,
- un diagnostic préalable,
- une étude de définition des enjeux et orientations d'aménagement,
- une aide à la pré-programmation architecturale et urbaine,
- une participation aux jurys de sélection de concours...

L'accompagnement du CAUE s'effectue en complémentarité de l'intervention de l'Agence technique départementale ATD 89 et/ou du service CEP du Syndicat départemental d'énergie de l'Yonne, SDEY, qui prennent très souvent le relais pour permettre à la collectivité de poursuivre les études et consulter les maîtres d'œuvre qui se chargeront de la réalisation.

Des interventions possibles
à plusieurs échelles



Les chiffres clés de 2021

10

présences en commissions
et réunions départementales

3 124 heures de conseil

soit 125 000 € de budget dédié

111

projets accompagnés (+ 34 %)



CONSEIL FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY

Aménager les abords d'un étang

La commune de Fontenay-près-Vézelay a sollicité le CAUE de l'Yonne dans le cadre d'une réflexion sur le devenir de l'étang Sainte-Christine. Situé hors des noyaux urbains constitués, proche de la mairie-école, le site naturel est très discret mais présente de multiples intérêts : activités de loisirs, aire de jeux, cascades... Toutefois, les habitants / usagers peinent à s'approprier cet endroit récemment baptisé ; c'est pourquoi, l'équipe municipale souhaitait bénéficier d'un regard extérieur sur le développement possible du lieu (mise en accessibilité du tour de l'étang, construction d'un petit bâtiment multi-usages...).

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du contexte

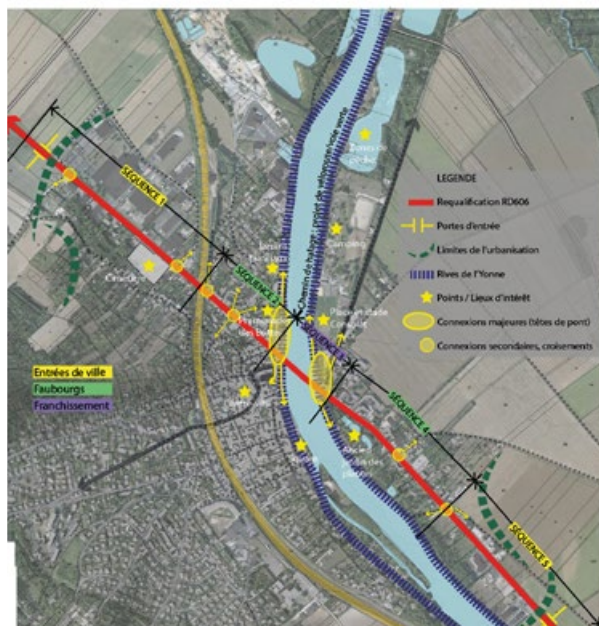
Aide à la compréhension des contraintes d'usages et à la définition des besoins

Étude de potentiel d'aménagement

Médiation avec les services administratifs pour rendre le projet opérationnel

Séquence 1 Entrée de ville Nord
Séquence 2 Faubourg Nord
Séquence 3 Franchissement de l'Yonne
Séquence 4 Faubourg Sud
Séquence 5 Entrée de ville Sud

* Carte de synthèse
 Repérage de principaux espaces et points clés de la traversée à connecter et valoriser



Une traversée de plusieurs kilomètres avec des séquences aux caractéristiques différentes

Adapter les approches aux contextes et aux configurations urbaines

Un des principes de requalification d'une séquence d'études

Hiérarchiser l'espace pour plus d'usage et plus de végétal



CONSEIL **PONT-SUR-YONNE**

Requalifier une ancienne route nationale

La commune de Pont-sur-Yonne souhaitait débuter son projet de requalification de sa traversée par la RD 606.

La rénovation du pont sur l'Yonne a décidé les élus à vouloir mener une réflexion générale sur la mise en valeur de la traversée de la commune, ainsi que des espaces publics connexes qui pourraient supporter de nouveaux usages. L'objectif général est d'améliorer l'esthétique et donc la perception de la commune que peuvent avoir des usagers à pied, à vélo ou en voiture, tout en permettant une nouvelle hiérarchisation des flux au profit des mobilités douces et alternatives.

LES APPORTS DU CAUE :

Pré-diagnostic urbain

Définition de potentiels d'aménagement

Aide à la définition d'un cahier des charges en vue de consulter une équipe de professionnels

Accompagnement de l'étude



Carte des principales actions proposées
hiérarchiser les voies, reprendre les sens de circulation et requalifier certaines portions urbaines



CONSEIL **VILLENEUVE-LA-GUYARD**

Aller vers un plan de mobilité et de déplacements doux

La commune de Villeneuve-la-Guyard envisage de développer un plan des mobilités actives sur son territoire.

Elle souhaite donc s'impliquer particulièrement pour inciter les usagers à les favoriser davantage. L'objectif est ainsi de faciliter la fréquence et la sécurité de ce mode de déplacement sur la commune à travers différents leviers :

- développement d'itinéraires accueillants et inclusifs pour tous les modes de déplacement,
- dynamique de modération générale des vitesses et de réduction du trafic motorisé,
- aménagement de cheminements piétons confortables pour ne pas opposer les modes de déplacements et anticiper d'éventuels conflits.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site (histoire, paysage, architecture, usage, etc.)

Analyse des contraintes urbaines

Elaboration de principes d'aménagement

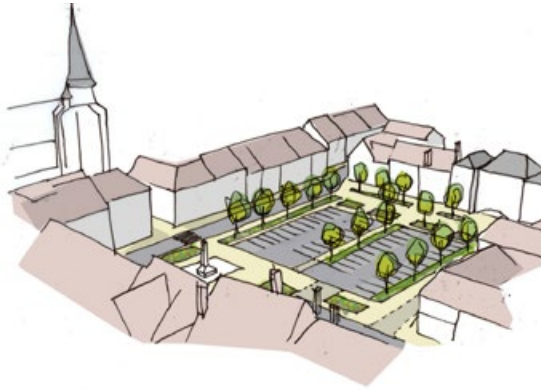
Orientation vers des outils méthodologiques

Principe de réaménagement de la place

Réduire l'impact de la voiture pour créer une vraie place pour de nouveaux usages



La place avant et après



CONSEIL **VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE**

Ré-aménager la place du cœur de bourg

Villeneuve-l'Archevêque est depuis peu entrée dans le dispositif national Petites Villes de Demain. Le réaménagement de la place de la Liberté, située en centre-bourg, fait partie de cette démarche de revitalisation de cette commune.

L'objectif principal est de mener une réflexion sur le devenir de ce lieu, aujourd'hui essentiellement dédié à la voiture et au stationnement, pour en faire un point central de la vie de la communale, accueillir d'autres usages et en proposer une image moderne et valorisante.

LES APPORTS DU CAUE :

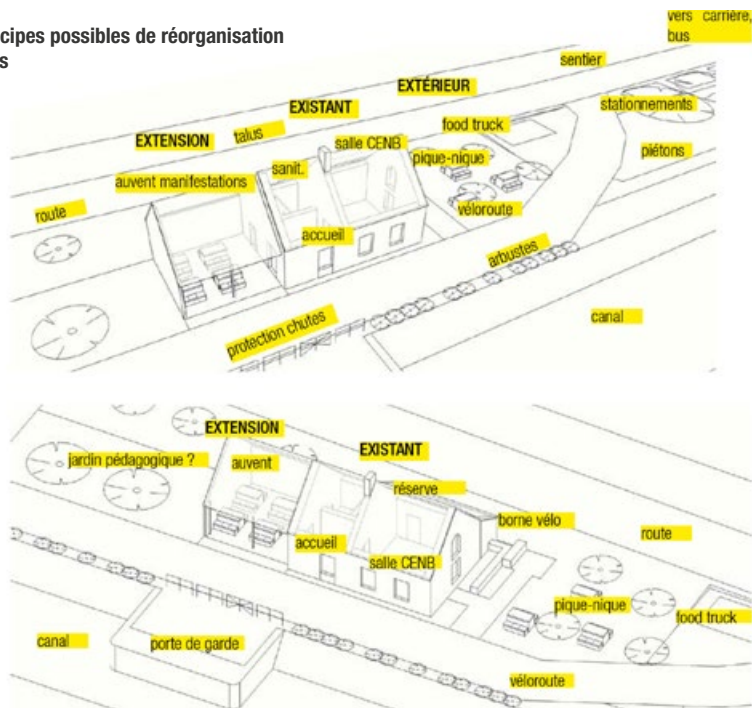
Aide à la définition des besoins

Aide à la compréhension des contraintes d'usages

Étude du potentiel d'aménagement et revue de projets démonstrateurs

Aide à la consultation d'un groupement d'études

Un des principes possibles de réorganisation des espaces



CONSEIL MAILLY-LE-CHÂTEAU

Valoriser une ancienne maison éclésièrre

En partenariat avec une association, la commune souhaite réhabiliter une ancienne maison éclésièrre en bord de canal. Ce projet vise à y créer un espace muséal d'animation, et d'information touristique.

Cette construction n'est plus occupée. Elle dispose de terrains attenants en longueur.

Il est souhaité un accompagnement en vue d'étudier les possibilités de transformation de ce local, de la création d'une extension accolée, ainsi que de l'aménagement des abords.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site et état des lieux des contraintes réglementaires

Aide à la définition des besoins d'un équipement

Élaboration de scénarios d'usage afin d'enrichir la programmation et la décision



CONSEIL **AVALLON**

Aménager des bureaux dans un bâtiment artisanal

La communauté de communes a sollicité le CAUE de l'Yonne dans le cadre du redéploiement de ses services à Avallon.

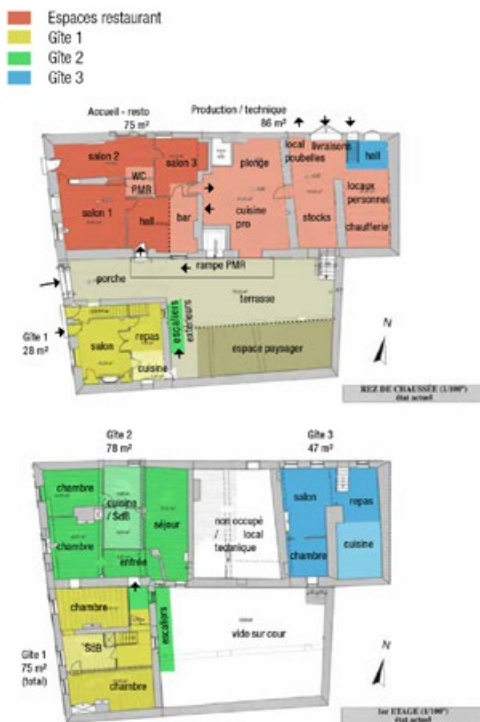
Ce projet vise à créer un pôle technique et environnement sur un site nouvellement acquis par la CCAVM, actuellement occupé par un bâtiment artisanal très récent, ce qui permettrait ainsi à la collectivité d'accompagner le développement de ses champs d'intervention.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site et état des lieux

Aide à la mise en évidence de potentiels de réaménagement

Un des principes d'organisation des fonctions sur le site



CONSEIL SAINT-BRIS-LE-VINEUX

Développer un restaurant en cœur de bourg

La nouvelle municipalité a souhaité ré-orienter un projet de réhabilitation d'un ensemble bâti en plein cœur de bourg vers un projet mêlant un restaurant, service qui n'existe plus sur la commune, avec une offre d'hébergement touristique.

L'accompagnement du CAUE s'est porté sur le pré-dimensionnement d'un équipement de ce type pour en tester ensuite l'application à ces bâtiments aux configurations architecturales peu évidentes.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site et état des lieux

Aide à la définition d'un pré-programme

Mise en perspective du potentiel d'aménagement du site



Crédit illustration : CAMBIUM 17

ATELIER PRATIQUE

BÉON

Aménager la traversée de son bourg

L'aménagement d'une rue a un impact fort sur la perception d'un bourg. Cet atelier pratique à destination des élus, responsables de service des collectivités, techniciens et professionnels, vise à imaginer les démarches transversales propices à un projet de qualité. L'atelier avait pour objectif de :

- > sensibiliser et informer sur le rôle et les responsabilités des élus dans le cadre des projets d'aménagement,
- > faciliter les procédures de réalisation des projets par une meilleure connaissance du réseau des acteurs,
- > imaginer la traversée de bourg comme un parcours permettant de découvrir à différentes vitesses l'architecture et le paysage.

Format : Visite de terrain et présentation / Public : 30 participants dont élus, techniciens, professionnels / Intervenants - partenaires :

- > Didier MOREAU, maire de la commune
- > Raoul DE LUIZ ORTEGA, responsable du service Exploitation, CD 89
- > Florent DAMESTOY, paysagiste à l'atelier Cambium 17
- > Yvan TELPIC, Directeur de l'ATD 89

Crédit illustration : B. Mesnager



ATELIER PRATIQUE

VÉZELAY

Gestion différenciée des espaces publics

Les espaces communaux sont soumis à un cadre en constante évolution : réglementaire, sociétal, fonctionnel... Cet atelier à destination des élus, responsables de service des collectivités, techniciens et professionnels, vise à adopter de nouvelles pratiques adaptées à la diversité des paysages et des usages d'aujourd'hui. L'atelier avait pour objectif de :

- > sensibiliser et informer sur le rôle et les responsabilités des élus dans le cadre de la gestion des espaces publics communaux,
- > faire évoluer les pratiques en proposant des techniques alternatives pour une meilleure prise en compte de l'environnement,
- > développer un argumentaire et des outils en lien avec la mise en place d'une gestion différenciée.

Format : Visite de terrain et présentation / Public : 35 participants dont élus, techniciens, professionnels / Intervenants - partenaires :

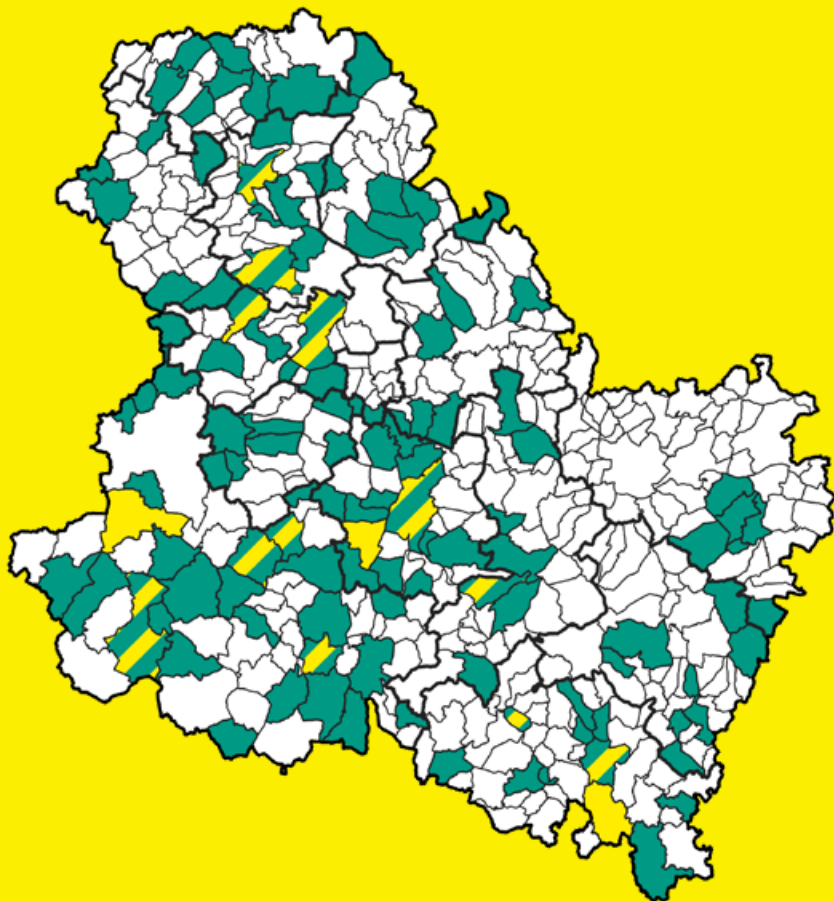
- > Hubert BARBIEUX, maire de la commune
- > Benjamin MESNAGER, paysagiste concepteur
- > Maryline TAGLIABUE, paysagiste conseillère au CAUE 89

Les chiffres clés de 2021

240 projets accompagnés

1 260 heures de conseil

soit 49 000 € de budget dédié



CARTE DES CONSEILS AUX PARTICULIERS,
PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS EN 2021



Particuliers



Professionnels, entreprises ou associations



Particuliers, professionnels, entreprises et associations

ACCOMPA- GNEMENT DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL

En créant les CAUE en 1977, le législateur a fait d'eux un service public financé alors par une taxe : la Taxe Départementale des CAUE. Cette taxe prélevée sur les permis de construire est la ressource principale des CAUE. Elle est maintenant calculée sur la part départementale de la Taxe d'Aménagement.

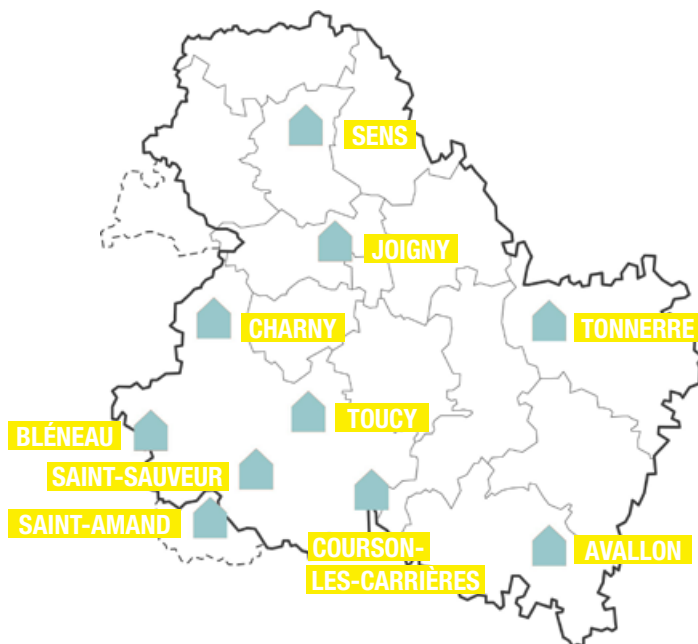
La gratuité des conseils donnés par les CAUE est la contrepartie de cette taxe.

Les architectes du CAUE ne font pas de maîtrise d'œuvre mais conseillent les particuliers, les professionnels, les commerçants... en amont sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter ou d'améliorer un bâtiment existant, afin de bien intégrer la construction dans l'environnement. **Tous les secteurs du cadre de vie peuvent être abordés : habitat, tourisme et résidence secondaire, commerce, agriculture, etc.**

Les conseils peuvent se classer en deux types de demandes :

- **les conseils consécutifs à des réserves**, voire refus de permis de construire pour des raisons de qualité architecturale ou d'intégration dans le paysage et l'environnement. Le CAUE oriente le pétitionnaire vers des solutions mieux adaptées au type de projet.
- **les demandes spontanées de conseil (majoritaires)**. Il s'agit d'aider les personnes à formuler le programme de leur projet, à en définir l'implantation, à orienter le choix des matériaux, des énergies, à informer des différentes démarches administratives ou réglementaires.

Les conseils sont donnés sur rendez-vous, très exceptionnellement sur site. Une fiche-conseils est envoyée par la suite au porteur de projet. Elle détaille tous les points abordés lors de l'entretien et répond aux questions en suspens.



10 PERMANENCES DÉLOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE

L'Yonne est aujourd'hui dotée, par le biais du CAUE, de l'ADIL et de l'Espace France Renov', d'une offre globale et complémentaire de conseils. Nous œuvrons tous dans le cadre de missions d'intérêt public, en toute neutralité, de manière gratuite, et dans un souci de qualité de l'habitat et de l'architecture, mais aussi de prise en compte du développement durable.

Afin de proposer un accompagnement encore plus adapté aux attentes et aux contraintes des Icaunais, nous associons nos structures pour les faire bénéficier d'une expertise complète dans un lieu partagé plus proche d'eux. Ce rapprochement est l'opportunité de proposer sur divers territoires des permanences conjointes, dans un lieu public identifié, et de développer le concept de « Maison de l'Habitat » itinérante, véritable lieu de rencontre, d'information, de discussion et de conseils gratuits pour tous.



Façade de l'immeuble avant/après ▶▶



Façade de l'immeuble avant/après ▶▶



Principe de modification de façade

CONSEIL VERMENTON

Transformer un ancien commerce en logement

La demande concerne la transformation d'un local commercial en logement au rez-de-chaussée d'un bâtiment à Vermenton.

Dans cet immeuble, la propriétaire souhaite créer deux logements : un au RdC et un autre à l'étage, avec accès indépendant directement depuis la rue. La façade au RdC présente actuellement de larges baies vitrées correspondant aux anciennes vitrines d'un commerce vacant depuis de nombreuses années. L'objectif est donc de modifier l'apparence du RdC afin d'y intégrer un accès pour le logement à l'étage, et des fenêtres et une porte pour le logement au RdC.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension d'enjeux réglementaires

Aide à la prise en compte de la sensibilité patrimoniale dans le dessin de façade



CONSEIL COURGIS

Extension d'une maison en site protégé

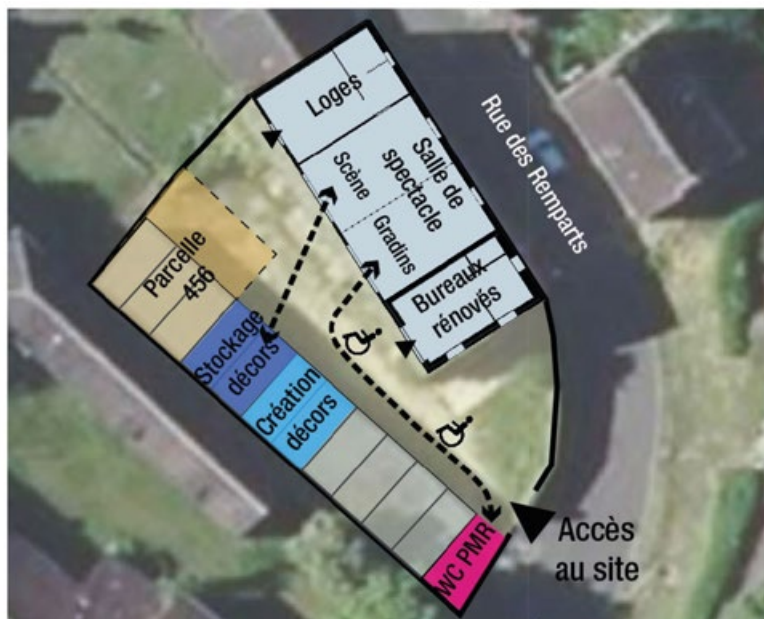
Les propriétaires souhaitent agrandir leur maison dans le Chablisien. Ils envisagent de créer une pièce supplémentaire, de type véranda, ouverte sur le jardin et reliée à la cuisine afin d'y prendre leur repas.

La particularité de cette propriété qui occupe deux parcelles est d'être organisée sur deux niveaux : le rez-de-chaussée (niveau haut) est accessible depuis la place de l'Église, tandis que le jardin (niveau bas) l'est depuis le sous-sol semi-enterré de la maison à rez-de-jardin.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension de la topographie

Aide à la prise en compte de la sensibilité patrimoniale dans le dessin de la volumétrie



Organisation des fonctions sur le site

CONSEIL **CHAMPIGNELLES**

Aménagement d'une grange en lieu culturel

Une association composée d'un petit groupe d'artistes et amateurs de spectacles vivants, souhaite rénover un ancien bâtiment agricole de près de 300 m² exploitables pour en faire un lieu de création, répétition et représentation de spectacles.

Se posent alors de nombreuses questions pour l'association sur l'aménagement du site, la capacité des bâtiments à accueillir leurs besoins, mais aussi le cadre réglementaire et administratif qui s'applique à leur projet

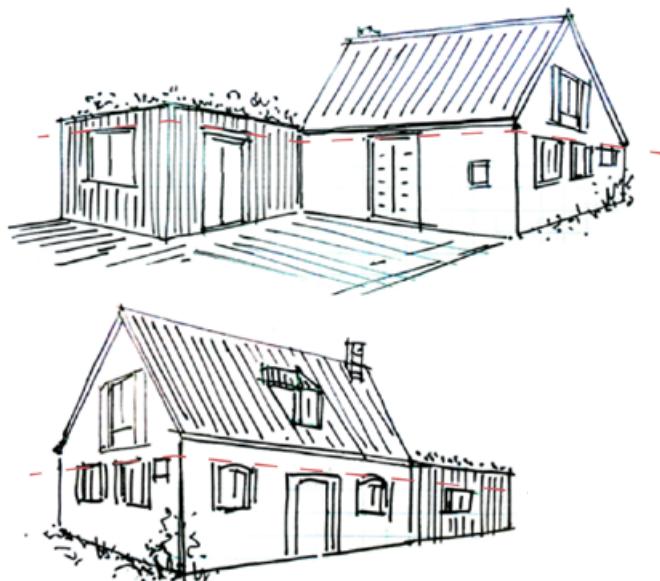
LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension de l'impact du projet sur le site

Aide au développement de principes d'aménagement optimisés

Aide à la compréhension de la réglementation liée à l'accueil du public

Schéma de volumétrie d'une extension possible



CONSEIL **TANNERRE-EN-PUISAYE**

Extension d'une maison

Le demandeur souhaite agrandir une petite maison traditionnelle de Puisaye, située dans un hameau. L'objectif était de valider ensemble l'emplacement de l'extension le plus judicieusement par rapport au fonctionnement de la maison, en tester des principes de volumétries.

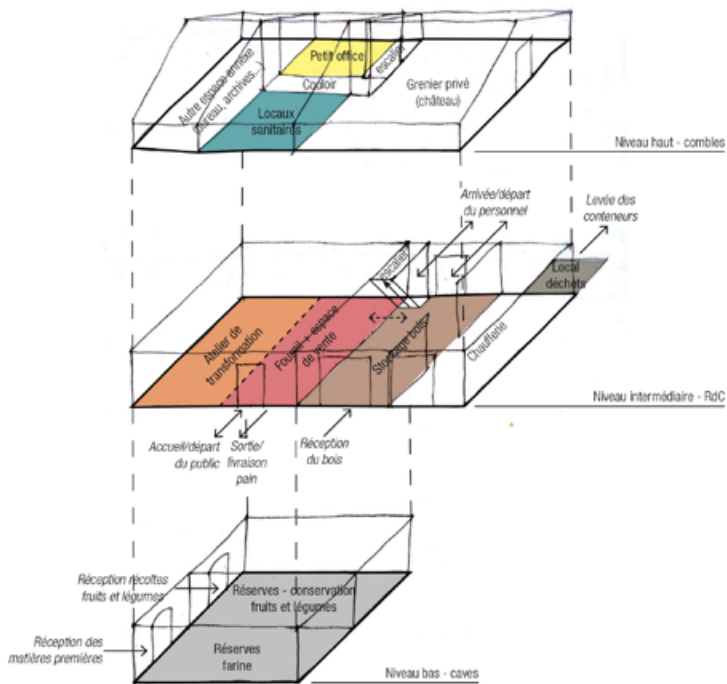
Enfin, il s'agissait aussi de l'informer de la procédure d'urbanisme à mettre en œuvre pour permettre son projet

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension du potentiel des bâtiments

Aide à la définition de scénarios de volumétrie

Aide à la compréhension de la réglementation



Organisation des fonctions sur le site

CONSEIL **AVALLON**

Transformer une grange en local d'activités

Les demandeurs souhaitent développer un projet de Tiers-lieu rural multi-activités.

L'objectif du projet est de créer dans un ancien corps de ferme situé dans les environs d'Avallon un lieu d'accueil et de production tourné autour de l'alimentation durable et locale.

Projet à multiples facettes, la réflexion s'est d'abord concentrée sur l'aménagement d'une dépendance en local de transformation alimentaire, surmontée d'un logement.

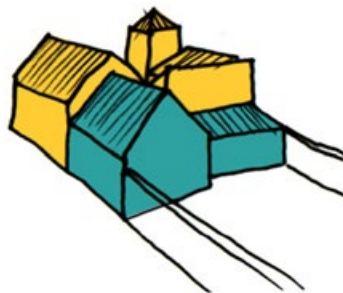
LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension des enjeux globaux de leur projet

Aide à l'aménagement d'un bâtiment

Appui à la compréhension des contraintes réglementaires

Schéma de volumétrie d'une extension possible



CONSEIL CHASSIGNELLES

Extension d'une maison

Dans le cadre d'un projet d'acquisition d'une maison à Chassignelles dans le Tonnerrois, le futur acquéreur souhaitait que soit annexée à la promesse d'achat la possibilité de réalisation d'une extension, obtenant l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sur le projet situé dans le périmètre de protection d'un monument historique.

Afin de faciliter les échanges avec les services de l'UDAP, le CAUE a été sollicité pour étudier la faisabilité du projet et proposer différentes solutions d'intégration harmonieuse et cohérente de cette extension par rapport au bâti existant, permettant de satisfaire aux prescriptions de l'ABF.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension de l'architecture traditionnelle

Aide à la prise en compte de la sensibilité patrimoniale dans le dessin de la volumétrie



INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Les chiffres clés de 2021

7 projets réalisés en milieu scolaire

280 élèves ont participé aux actions débutées

« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

PUISAYE-FORTERRE ■ En lien avec le programme Petites villes de demain

Ils étudient nos bourgs ruraux

Des étudiants en architecture ont arpenté, jeudi, quatre communes de Puisaye-Forterre. Leurs réflexions sur les bourgs ruraux vont nourrir les projets du programme Petites villes de demain.

Sixante étudiants de l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, située à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), sont venus jeudi en Puisaye-Forterre, pour une journée de travail sur la thématique « Transformer les bourgs ruraux pour habiter demain ».

Courson, Toucy, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur

Cette journée était organisée dans le cadre d'une convention de partenariat proposée par Jean-Louis Maniaque, architecte conseil de l'État, entre l'école d'architecture et la Direction départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne, en lien avec le programme Petites villes de demain initié par l'État et



TERRAIN. Un groupe d'étudiants de l'ENSA de Marne-la-Vallée dans les rues de Toucy. PHOTO DR

porté par la communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF).

Les étudiants ont d'abord été accueillis par Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, président de la CCPE, qui leur a présenté le territoire. Puis ils se sont rendus sur le terrain. « Avec l'appui du CAUE de l'Yonne, les axes de travail ont été définis puis choisis en fonction de l'intérêt de l'école

d'architecture, indique la CCPE. Finalement, quatre communes des huit Petites villes de demain de Puisaye-Forterre ont été sélectionnées : Courson-les-Carrières, Toucy, Saint-Sauveur-en-Puisaye et Saint-Fargeau. Ce premier travail n'a pas pu être organisé pour l'ensemble des huit Petites villes de demain au regard du temps imparti d'une demi-jour-

née sur le terrain. »

Cette rencontre entre l'école d'architecture avec la CCPE, les élus, la DDT, l'Architecte des Bâtiments de France, le CAUE est « une réelle opportunité pour enrichir la réflexion sur le développement de nos bourgs », estime la collectivité. Une restitution de la journée permettra « l'émergence d'idées concrètes pour les quatre communes ». ■

WORKSHOPS

PUISAYE-FORTERRE

Des étudiants architectes en Puisaye-Forterre

Des étudiants architectes ont investi quatre bourgs de ce territoire, Toucy, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur-en-Puisaye et Courson-les-Carrières, afin d'imaginer des potentiels de reconversion de secteurs peu explorés par les élus.

L'objectif de cet atelier de projets : transformer nos bourgs ruraux et trouver les potentiels qui leur permettront de s'adapter à un monde soumis aux contraintes climatiques, énergétiques ou encore d'épuisement des ressources.

Format : Un workshop de 2 jours sur place, 1 atelier de projet sur 1 semestre et des restitutions en 2022 / **Public :** 1 atelier de 45 étudiants / **Intervenants - partenaires :** École Nationale d'Architecture de Paris Est, CCPE, DDT, CAUE 89 avec le soutien financier de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté



RÉSIDENCE **FONTENOY**

Cabane à construire

Les élèves de l'école s'interrogeaient sur l'acte de construire et son rapport à l'utilisation massive de ressources. Souhaitant construire un abri pour «jouer ensemble» et pouvant servir de matériauthèque, un charpentier, une artiste et des paysagistes ont accompagné les élèves dans l'élaboration de ce projet.

Ce travail a abouti à la réalisation de leurs mains de cet objet architectural, intégralement construit avec des matériaux réemployés localement.

Format : 30 h d'atelier et une restitution publique / **Public** : 1 classes élémentaire de 30 enfants / **Intervenants - partenaires** : École élémentaire de Fontenoy, commune de Fontenoy, Mickaël Storz, charpentier, associations le P.A.R.C. et COMPOSER, CAUE de l'Yonne, avec le soutien financier de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

3 URBANISME

4 PAYSAGE

11 Culture

14. Règlementation

14 Techniques

12 Pratiques

31 Histoire & Patrimoine

32 Théorie de l'Urbanisme

41 C

33 Plansific

34 Opérations d'aménagement

42

35 Fonder

36 Fiscalité

43

37 Droit & Législation

38 Corporat

44 Techniques de l'Am



RESSOURCES ET INFORMATION

« Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN CENTRE DE RESSOURCES

Le centre de documentation du CAUE met gratuitement à la disposition de tous un fonds documentaire en constante progression pour permettre de s'informer dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, de l'histoire de l'architecture, de l'histoire régionale et locale... Mis en place dès 2012, le centre de documentation est aujourd'hui riche de plus de 2 500 ouvrages, et continue d'étoffer son fonds. Les documents sont consultables sur place et sur rendez-vous ; des recherches peuvent être effectuées. Se renseigner auprès de la documentaliste. Sont également disponibles près d'une dizaine de titres de périodiques : Architectures à Vivre, les Carnets du paysage, Lettre de Maisons Paysannes...

Quelques nouveautés de notre centre de ressources



UN PORTAIL DOCUMENTAIRE RÉGIONAL

Les centres de ressources culturelles des CAUE du Centre-Est vous proposent cet espace mutualisé d'information donnant accès à leurs bibliothèques et à une variété de documents : livres, articles de presse, brochures, bulletins, CD-DVD, mooc, vidéos, sites web...

Depuis juin 2020, un bulletin thématique mensuel sous forme de newsletter est envoyé sur demande à ressourcescaue@gmail.com

Recherches en ligne sur www.ressources-caue.fr



L'OBSERVATOIRE DES CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage c'est :

- une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur les réalisations des acteurs du projet ;
- une sélection d'opérations choisies par l'équipe du CAUE pour la qualité de leurs conceptions, leur caractère innovant, leurs valeurs d'usage.

En un clic, vous avez accès à des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics et de jardins de votre département, mais aussi de France ; autant de sources d'inspirations pour vos projets.

Rendez-vous sur : www.caue-observatoire.fr

MAISON INDIVIDUELLE, La Ferté Loupière
Véronique PINSSEAU Architecte (crédits photo : Véronique PINSSEAU)



ADHÉSION 2022

Nom Prénom :

Représentant (le cas échéant) :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

souhaite adhérer au CAUE de l'Yonne et acquitte une cotisation de :

Date et signature :

€

- souhaite adhérer pour le compte de ses communes membres
- souhaite recevoir un reçu
- souhaite recevoir les actualités et prochains rendez-vous du CAUE de l'Yonne

Calcul de la cotisation

20 €	Particuliers, professionnels
30 €	Associations et établissements scolaires
100 €	Organismes professionnels et chambres consulaires
0,15 € / hab.	Communes ou groupement de communes <small>avec un minimum de 20 € et un plafond de 4 500 €</small>



Le règlement

Par chèque à l'ordre de :

CAUE de l'Yonne
8 avenue du 4e Régiment
d'Infanterie
89000 AUXERRE
SIRET 524 967 817 00031
APE 7111Z

Par virement bancaire / RIB

Titulaire du compte : CAUE 89
Domiciliation : Caisse d'Épargne de
Bourgogne-Franche-Comté
IBAN : FR76 1213 5003 0008 0004 6663 695
BIC : CEPFRPP213

Direction de publication et conception graphique : CAUE de l'Yonne

Crédits photographiques et d'images : CAUE de l'Yonne, sauf mention contraire
Impression : imprimerie PEAU, sur papier Novatech Matt 100 % PEFC Certified



**CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE**

8 avenue du 4^e Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE

Tél. : 03 58 43 80 33

E-mail : accueil@caue89.fr

www.caue89.fr   